



Que faire en cas de maltraitance psychologique d'un enfant

Par **mariejeanbaker**, le **20/06/2009** à **17:46**

Bonjour,rnrnvoila, je suis separée du pere de mon fils depuis le mois de septembre 2008, etant enceinte de 7 mois de notre 2 eme garçon a l'epoque.rnrnMon ex prend julien(qui a 5 ans) presque tous les dimanche(décision de justice prévue pour le 2 juillet 2009 normalement).rnil a été déposé aupres du procureur une non représentation de l'enfant ce qui est faux vu que je lui propose meme de prendre le petit la semaine mais il ne peut jamais(les gendarmes sont venus prendre ma déposition également)rnrnMon 2eme fils nicolas est décédé le 28 mars 2009 dernier de la mort subite du nourrisson. Du coup, julien fait quelques crises d'angoisses quand il va chez son pere et demande a revenir a la maison.Son pere attend que le petit craque et le ramene en lui disant qu'il ne le prendra plus toute facon etc...(sachant que c faux biensur)(le petit est sous anti dépresseur depuis)rnMon ex me dégrade sans arret devant notre fils.rnil ne l'apelle jamais en semaine.rnCet été, il a décidé d'emmener julien chez ses grands parents paternels que julien ne connait pas du tout a plus de 1000 km de chez moi.rnComment puis je faire évaluer une maltraitance mentale sur mon fils???rnQui est tres déstabilisé par son pere et ne veut pas partir avec lui en vacances 3 semaines loin de moi??rnque puis je faire???

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **19:50**

Bonsoir,rnrnQuand s'est déroulée l'audience avec le Juge aux Affaires Familiales ? (puisque vous attendez la décision du jugement).rnrnDéjà, demandez un certificat médical au médecin qui suit votre fils en précisant bien que le petit se trouve sous anti-dépresseurs et si le médecin pouvait spécifier que pour l'instant il ne vaut mieux pas qu'il soit séparé de

vous.rnEnvoyez un courrier recommandé AR au JAF en joignant ce certificat médical et en expliquant dans votre courrier ce que vous venez de nous dire concernant les crises d'angoisse.rnrnSi vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.rnrnBon courage à vous et à votre petit bonhomme.

Par **mariejeanbaker**, le **20/06/2009** à **20:18**

merci de votre réponse si rapide
merci beaucoup

Par **jeetendra**, le **20/06/2009** à **20:54**

bonsoir, n'hésitez pas appeler [fluo]le 119 [/fluo](enfance en danger), numéro gratuit, ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, cordialement

Par **Marion2**, le **21/06/2009** à **00:29**

Je confirme les conseils de jeetendra.rnrnCordialement.

Par **mariejeanbaker**, le **21/06/2009** à **10:47**

l'audience s'est déroulé le 18 juin dernier et les gendarmes sont venus me voir le 19 juin après midi.rndemain j'appelle le 119 et je vous tiens au courant.rnmerci laure et jeetendra
bon dimanche à vous

Par **valisa**, le **02/08/2009** à **00:20**

rebonjour mon message est parti trop vite, je disais donc que je n'étais pas spécialisée dans ce domaine mais que la maltraitance morale je connais puisque ma fille de 3 ans a été traumatisée par sa nourrice, au point d'en être devenue maintenant anorexique.rnvous devez avant tout vous battre pour votre fils et surtout être forte pour 2, car votre garçon ressent lui aussi vos angoisses, mais surtout ne perdez pas courage.rnje pense qu'il faut faire établir des CM par les médecins qui suivent votre enfant (médecin traitant, psychologues ou pédopsychiatres...) qui pourront attester que le comportement dépressif de votre fils dépend de ce que lui fait vivre son père, et surtout qu'il a besoin de stabilité, saisissez le Juge des Enfants, il devrait écouter votre enfant, rnvous pouvez aussi contacter l'asso "Enfance et Partage" ou appeler le 119.rnrnapprochez vous d'un avocat, si ce n'est pas déjà fait.rnregardez votre contrat d'assurance, vous avez peut-être ce que l'on appelle "la protection responsabilité civile", dans ce cas des juristes sont à votre disposition pour répondre à vos questions.rnà votre place je n'hésiterais pas à demander des témoignages écrits, joignez toute pièce qui

pourrait PROUVER, et ce mot est très important, que votre fils souffre de cette situation (pensez aux bulletins par exemple...) à cause de son père. Ses procédures sont malheureusement souvent assez longues, je vous souhaite de tout cœur bon courage, tenez le coup et continuez à protéger votre petit Valisa